

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON 1

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n°2011 -099 portant création de l'unité Inserm US 008 ;

Vu la décision Inserm n°2015-094 prolongeant l'unité Inserm US 008 ;

Vu la décision Inserm n°2016-142 prolongeant l'unité Inserm US 008 et prorogeant le mandat de Madame Jacqueline MARVEL ;

Vu la décision Inserm n°2021-75 prolongeant l'unité Inserm US 008 et nommant Monsieur Samir MERABET;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDENT

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Monsieur Samir MERABET.

Article 2: Le Centre National De La Recherche Scientifique (CNRS) est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Claude-Bernard - Lyon 1 et de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon comme partenaire de l'Unité Mixte de Service, au sens de l'article 19 du décret 83-975. Cette unité est référencée UAR 3444 par le CNRS.

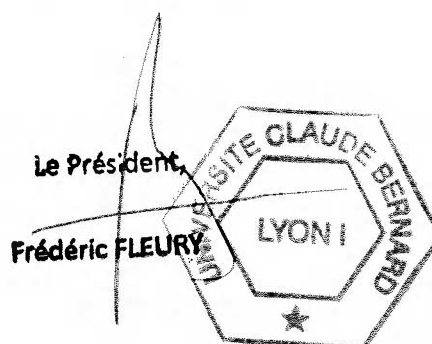
Article 3: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**



Gilles Bloch
Président-directeur général de l'Inserm

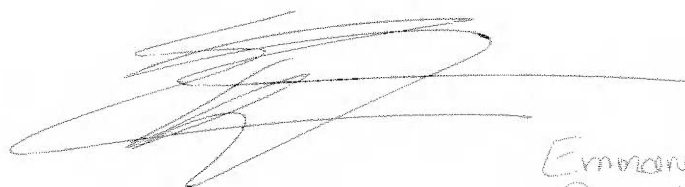
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON 1



Le Président,
Frédéric FLEURY

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD
LYON I

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON



Emmanuel TRIZAC
Président

